

Suis-je le gardien de mon frère ? *

par Mgr François BUSSINI **

I. « DIEU A ENTENDU LE CRI DE SON PEUPLE » (Ex 2, 23-24)

Le sort de la petite poignée de descendants de Jacob, réduits en esclavage sur la terre d'Egypte, s'est retourné de manière décisive à partir du moment où Dieu a entendu le cri de son peuple. Nous dresserons d'abord l'oreille afin de bien percevoir tout ce qui se dit dans le cri d'hommes et de femmes opprimés. Nous rappellerons ensuite quelle fut la réponse de Dieu à l'appel de son peuple.

1°) *Le cri*

L'appel lancé vers Dieu par les fils de Jacob est bien le leur. Il fait aussi écho à celui de tous les opprimés de tous les temps. Et bien des malheureux le reprendront au long de l'histoire d'Israël. Les psaumes d'invocation en particulier nous font entendre ces appels. Une lecture attentive de ces prières jaillies du plus profond de la détresse nous permet de détailler le contenu du cri de l'homme opprimé. Je ne puis pas entreprendre ici une telle étude. J'en présenterai en quelque sorte les principales conclusions. Nous pourrons ainsi mieux percevoir les vibrations de la plainte de ces hommes et de ces femmes dont nous parle le livre de l'Exode.

a) La situation d'oppression

Pour bien entendre ce qui se dit dans le cri d'un opprimé, il convient d'abord de réaliser ce qu'est une situation d'oppression. Un déséquilibre

* Cette méditation biblique sur les droits de l'homme a été donnée à Grenoble le 23 octobre 1980 dans le cadre de l'A.C.A.T. (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture).

** Evêque auxiliaire de Grenoble.

de force vient de se produire entre deux personnes physiques ou morales (deux peuples, deux cités, deux familles,...). Le plus fort profite de sa supériorité pour mettre la main sur le plus faible. Il accapare ses biens et le dépossède ainsi de l'outillage qui lui donnait prise sur le monde. En distillant le soupçon parmi ses amis, il détruit progressivement son réseau de relations. On ira jusqu'à réduire, en l'emprisonnant, l'espace de déplacement de ce pauvre isolé. Et, en portant atteinte à son intégrité corporelle, on va tenter d'avoir sur lui une mainmise absolue. Par la torture on veut en effet se saisir de l'humanité même de cet homme, c'est-à-dire de ce souffle qui lui permet d'articuler une parole. On veut faire parler le torturé. On le forcera à livrer son secret. On lui arrachera des aveux, on l'amènera à s'accuser lui-même et à donner ainsi raison au bourreau. On prétend transformer l'opprimé en auteur de son propre avilissement.

b) Du refus à l'invocation

C'est alors que l'opprimé fait entendre son cri. Dépossédé de toute capacité de déplacement et d'action, pouvant à peine respirer dans l'espace exigu où on le cantonne, cet être humain sur qui pèse la main du bourreau est littéralement angoissé. Il ne peut plus articuler de discours. Il ne peut que laisser échapper un cri. En ce cri, se résume tout le souffle de cet homme. Mais, avec ce souffle qui au sens le plus fort s'échappe, c'est l'humanité même de l'opprimé qui se dérobe aux prises du bourreau.

Ce souffle qu'il refuse à son oppresseur, l'opprimé l'offre à un éventuel sauveur. En effet, le cri de l'opprimé est un refus de se laisser avilir. Il est aussi une invocation. On peut adresser cette invocation à des proches par les liens du sang ou de la citoyenneté. On peut tout simplement en appeler à cette solidarité qui unit tous les hommes entre eux et qui fait chacun de nous responsable du premier venu parmi les humiliés que l'on vient à croiser sur son chemin. Si toute aide humaine fait défaut, le cri sera néanmoins lancé avec la conviction plus ou moins avouée qu'il ne se perdra pas dans le vide. Tel fut le comportement des fils d'Israël.

En appelant à l'aide, l'opprimé ou le torturé ne fait subir aucune pression à celui qu'il invoque. Son appel n'est pas un impératif. Sa demande comporte toujours un « si tu veux bien ». Certes on rappelle les liens qui unissent celui qui est dans la détresse à son éventuel sauveur. Mais si ces liens comportent une responsabilité du second à l'égard du premier, cette responsabilité reste celle d'une liberté. Et, en protestant d'elle-même par son cri, la liberté de l'opprimé reconnaît en même temps la liberté de celui qu'elle appelle. Dans la situation d'extrême détresse, l'opprimé s'en remet de sa vie et de sa mort au bon vouloir de celui qu'il invoque comme un sauveur. Ce dernier devient comme le dépositaire du souffle qui s'est échappé.

2°) *La réponse de Dieu et la vocation de Moïse*

« Dieu a entendu la plainte des fils d'Israël. Il se souvint de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob » (Ex 2, 23-24). Fidèle aux promesses faites aux pères, Dieu prend à cœur la destinée des fils d'Israël. Son initiative de salut commencera par la vocation de Moïse. Nous allons consacrer quelques instants à méditer sur cette vocation.

a) *L'expérience de la solidarité*

Il convient de noter que l'appel de Moïse par Dieu a été précédé d'une triple expérience qu'Ex 2 relate avec beaucoup de minutie. Elevé à la cour de Pharaon, Moïse n'ignore pas ses origines hébraïques. Il aperçoit, au hasard du chemin, un égyptien en train de frapper un hébreu. Il se sent aussitôt mis en demeure de porter défense à ce frère, ce qu'il fait avec vigueur. Le lendemain, il est témoin d'une violente dispute entre deux hébreux. Le voici à nouveau pressé d'intervenir pour faire la paix. Mais ses deux compatriotes récusent toute solidarité avec lui, ils lui reprochent de se mêler de ce qui ne le regarde pas et d'avoir tué l'égyptien. Repoussé par les siens, Moïse fuit au désert. Mais c'est pour y découvrir les dimensions d'une solidarité plus vaste encore que celle d'une race. Voici comment l'Exode nous rapporte cet épisode. « Moïse s'établit en terre de Madiân et s'assit près du puits. Le prêtre de Madiân avait sept filles. Elles vinrent puiser et remplir les auges pour abreuver le troupeau de leur père. Les bergers vinrent les chasser. Alors Moïse se leva pour les secourir et il abreuva leur troupeau. » Mis une troisième fois en face d'une scène de violence, Moïse a compris qu'il ne pouvait se considérer comme étranger à ce qui se passait entre des jeunes filles et des hommes auxquels ne l'unissait pourtant aucun lien de race.

Par trois fois Moïse a fait l'expérience d'une solidarité qui nous unit à n'importe quel homme. En raison de cette solidarité, nous ne pouvons pas nous considérer comme étranger à ce qui se passe entre nos semblables. De ce fait, nous sommes mis en demeure d'intervenir lorsqu'une injustice est faite au premier venu d'entre nous. Nous sommes pressés de répondre de lui devant tous les autres hommes. Une telle responsabilité est inaliénable : elle demeure entière alors même qu'elle est récusée par ceux que nous nous efforçons de défendre. Elle est aussi irremplaçable, personne ne peut l'exercer à ma place. Il dépend de moi et de moi seul de prononcer le oui d'une responsabilité assumée devant les autres hommes à l'égard de toi qui est là humilié, ou de dire le non d'une dérobade. Cette responsabilité est celle d'une liberté.

b) *Le cri du peuple comme parole de Dieu*

Après avoir narré la triple expérience que nous venons d'évoquer, le livre de l'Exode, au chapitre 3, nous fait le récit de la vocation de Moïse.

Dieu appelle Moïse par son nom. Le nom désigne l'être personnel en ce qu'il a d'unique. C'est dans cette liberté qui par trois fois a été mise en demeure de répondre de l'un d'entre les humains devant tous les autres, que Dieu veut se saisir de Moïse. La simple injonction : « va... je t'envoie » du v. 10 nous indique que Moïse reçoit une mission prophétique. C'est devant Pharaon qu'il devra porter la parole de Dieu. Cette parole, ce ne sera rien d'autre que la plainte du peuple hébreu que le souverain ne voulait pas entendre. Dieu a tellement pris à cœur le cri de ces opprimés qu'il lui donne la force de son propre souffle et qu'il articule un oracle prophétique.

En accomplissant la mission qu'il vient de recevoir, Moïse recevra la révélation du nom de Dieu (v. 13-17). L'ouverture à la grâce et le parti pris pour les humiliés sont indissociables.

II. LA TERRE ET LA LOI

La libération d'Israël sera achevée lorsque Dieu lui donnera une terre et une loi.

1°) *Un lieu de liberté*

La terre ainsi donnée par Dieu doit être un lieu de liberté. C'est pourquoi elle est distribuée de façon à ce que chaque fils d'Israël reçoive son lot (*gôral*). Une telle portion de terre le mettra avec les siens dans une situation qui sera tout le contraire de celle de l'oppression. Il aura un espace suffisant pour respirer à pleins poumons et dilater sa liberté. Il travaillera cette terre à son propre compte et assurera sans inquiétude la subsistance de sa famille. Prenant solidement appui sur ce sol, il pourra se redresser devant Dieu et les autres hommes de toute la hauteur de sa fierté.

En rendant grâce pour sa libération et en prononçant, pendant les délibérations aux portes de la cité, des paroles qui font le poids, cet homme déploie toute la mesure d'une liberté à laquelle Dieu a donné lieu.

2°) *Une loi de liberté*

Il reste à ne pas trahir ce don de Dieu. La torah ou la loi a pour rôle d'aider le peuple à vivre dans la logique de sa liberté retrouvée.

Il est d'abord prescrit de ne reconnaître comme Seigneur que le seul Dieu vivant. On refusera de baisser la tête devant quelque réalité créée que ce soit. Mais on prendra garde aussi, dans ses relations avec les autres hommes, d'usurper de quelque façon la seigneurie du trois fois Saint.

Chacun, loin d'en être le seigneur, doit être tout au contraire le gardien de son frère. Il en sera le *goël*, mot que l'on traduit généralement par rédempteur. Dans ses prescriptions juridiques et économiques, la torah détaille soigneusement les devoirs du goël. Ces devoirs s'étendent aussi loin que les liens du clan. Ils s'appliquent dans le cadre d'une économie agraire.

Chacun doit répondre du sang des membres de son clan. Si ce sang a été répandu injustement, on en demandera réparation. On sauvegardera aussi la semence de son frère. Si ce dernier meurt sans enfants, on épousera sa femme afin de lui assurer un lignage et pour que son nom soit toujours prononcé devant Dieu et devant les hommes. On est enfin gardien du *gôral* de chacun de ses proches. Il se peut qu'un frère soit dans une misère telle qu'après avoir aliéné son gôral, il se voie contraint de se vendre lui-même pour rembourser ses dettes et assurer la subsistance de sa famille. On devra alors lui racheter son gôral pour redonner une solide assise à sa liberté menacée.

III. LE ROI ET LE PROPHÈTE

Dans le régime social qui caractérisait Israël au moment de sa sédentarisation, la détresse était extrême lorsqu'on se trouvait sans famille. On n'était pris dans les liens de solidarité d'aucun clan. Veuve ou orphelin, personne ne jouait pour vous le rôle de goël.

1°) *La fonction royale*

Or la fonction du Roi, c'est justement d'être le goël de la veuve et de l'orphelin. Le Roi récapitule en sa personne la totalité du peuple. Et, au nom de Dieu dont il est comme le lieutenant, il se fera le défenseur de ces femmes et de ces enfants dont personne ne se reconnaît solidaire.

2°) *Le péché du Roi*

On comprend que le scandale soit au comble lorsque le Roi trahit cette fonction. La Bible nous rapporte deux cas de péchés commis par un roi qui sont particulièrement typiques.

On connaît le récit du péché de David en 2 S 11. David convoite Bethsabée, la femme d'Uri, un de ses officiers. Il s'arrangera pour que cet homme meure sous les coups de ses ennemis au cours d'une embuscade. Il pourra ainsi accaparer son épouse. En agissant ainsi, David offre une contrefaçon des plus grimaçantes de la vocation du goël. Le goël épouse sa belle-sœur, lorsqu'elle est veuve sans enfants, par fidélité à leurs liens familiaux pour assurer un lignage à son frère. Rien de désintéressé chez David : il trahit l'amitié d'Uri et se saisit de sa femme Bethsabée pour son propre plaisir.

Achab, roi d'Israël, lui aussi renie sa vocation de goël des pauvres. Selon le récit de 1 R 21, Achab convoite la vigne d'un de ses voisins, Naboth. Celui-ci refuse de la céder car elle appartient justement au gôral attribué à ses pères. Il sait qu'un tel don de Dieu est inaliénable. La femme d'Achab, Jézabel, va user de ruse afin de perdre Naboth et de permettre à son époux de mettre la main sur la vigne. Elle suscite de faux témoignages contre Naboth. On prétend qu'il a maudit Dieu et le roi. Naboth est condamné et lapidé. Et Achab peut étendre son domaine. Au lieu de prendre la défense du pauvre pour sauvegarder son gôral, Achab et Jézabel ont dessaisi Naboth de son lot et finalement de sa vie en l'accusant fausement.

Lorsqu'ils commettent de tels péchés, les rois d'Israël ou de Juda se conduisent comme Pharaon. Au lieu d'être de simples lieutenants de Dieu, ils prétendent usurper la toute-puissance de l'unique Seigneur. Et ils offrent une sinistre contrefaçon de cette seigneurie. Dieu est un libérateur. Eux font peser sur le peuple le joug de leur tyrannie au gré de leurs caprices. La Palestine est devenue, elle aussi, une terre de servitude. L'alliance entre Dieu et le peuple connaît un grave échec.

3°) *La colère et le pardon*

Cet échec vient de l'infidélité du roi à sa vocation de goël de la veuve et de l'orphelin. Mais Dieu, lui, reste fidèle à son alliance. C'est pourquoi il ne peut pas prendre son parti de tels péchés. Par l'intermédiaire de ses prophètes, Nathan dans le cas de David (2 S 12, 1-23) et Elie dans le cas d'Achab (1 R 21, 17-28), il signifie sa colère. Dieu dit catégoriquement non à tout mépris de sa souveraineté et à toute mainmise sur une liberté humaine. Les catastrophes familiales ou nationales auxquelles seront mêlés David et Achab montreront que leur péché a une fécondité de mort.

Mais la colère de Dieu est le fait d'un amour blessé. C'est pourquoi après avoir dénoncé vigoureusement le péché, il se déclare disposé à pardonner et à renouer les relations d'alliance. Dieu en effet ne réduit aucun pécheur au mal qu'il a commis. Par-delà sa faute, il rejoint cet être humain en lui-même et il lui ouvre, pour lui-même, son peuple et finalement pour toutes les nations, un avenir de paix. Cette œuvre de réconciliation sera radicale. Car Dieu, par l'énergie de son Esprit, donnera aux pécheurs un cœur de chair tout neuf. Ils seront capables d'aimer comme ils ont été aimés.

IV. JÉSUS-CHRIST NOTRE RÉDEMPTEUR

Les promesses de Dieu transmises par les prophètes ont leur oui en Jésus. Nous confessons Jésus comme Christ, comme celui qui a reçu du Père l'onction et l'investiture royales. En effet Jésus assume pleinement le rôle de goël inhérent à la fonction royale et il lui donne une portée universelle.

Jésus se veut solidaire des hommes jusqu'au bout, jusqu'à la mort de la croix. Exalté à la droite de Dieu, il reste l'un de nous. Et, comme le souligne I Jn 2, 1, il est pour jamais notre « paraclet », notre répondant, devant son Père. Il est aussi pour jamais le répondant des petits, des affamés, des écrasés devant tous les autres hommes. Telle est en fin de compte la signification des fameuses sentences de Mt 25, 31-45 : « J'ai eu faim et vous m'avez accueilli, ... en prison et vous êtes venus à moi... En vérité je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait... chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait ».

Ce rôle de goël ou de rédempteur, Jésus l'exerce activement. Alors que, par leur péché, David et Achab ont fait proliférer l'injustice et la violence, Jésus en sa personne « tue la haine » (Ep 2, 16). En remettant son souffle à son Père, il pardonne à ceux qui veulent étouffer sa parole en le faisant mourir (Lc 23, 33-46). En ressuscitant le Crucifié, Dieu donnera à cet amour d'être plus fort que la mort.

Jésus remet son souffle au Père, pour qu'il nous le transmette (Jn 19, 30 ; 14, 15-17, 26). Lorsque, par le baptême et la confirmation, nous recevons en partage l'Esprit du Christ, son onction messianique devient nôtre. Avec et dans le Christ, le chrétien assume une fonction de goël. Répondant des hommes devant Dieu, il fait inlassablement entendre dans sa prière le cri des opprimés. De ces opprimés, il est aussi, en Christ, le répondant devant tous les autres hommes.